



**SYNDICAT NATIONAL DES MEDECINS  
SPECIALISTES DE L'APPAREIL DIGESTIF**

79, rue de Tocqueville – 75017 PARIS –  
Tél. : 01.44.29.01.30. – Fax 01.40.54.00.66.  
[www.synmad.com](http://www.synmad.com) - email : [Synmad@wanadoo.fr](mailto:Synmad@wanadoo.fr)

**EDITORIAL**

**La place du Synmad dans les négociations conventionnelles**

La reprise de la négociation conventionnelle est effective depuis la fin de la semaine dernière et sera consacrée, à ce qui a motivé la loi HPST : l'accès aux soins. L'objectif de cette négociation pour les institutionnels est de trouver des pistes pour garantir un égal accès aux soins de la population sur tout le territoire et, tenter de sortir du problème épineux du secteur 2. Pour le SYNMAAD cette négociation conventionnelle est encore et toujours un moment pour confirmer les besoins impérieux spécifiques aux hépato gastroentérologues.

En premier lieu et comme nous n'avons cessé de le marteler, il est inenvisageable et impensable de voir l'endoscopie œsogastroduodénale et la coloscopie à nouveau soumises aux spectres de la décote. IL est utile de rappeler encore une fois, que depuis 15 ans ces 2 examens restent valorisés à 96 et 153€, alors que le nombre de points travail issu de contraintes en aval du travail de nos sociétés savantes était respectivement de 68 et 123 points soit 63 euros et 115 euros de rémunération Dans le cadre de l'objectif de convergence négocié par le SYNMAAD et l'U.ME.SPE, un plan de lissage de ces actes dit perdants avait été entériné. Mais à ce jour seul deux tiers de la décote initiale ont été gommés. La remise en question systématique, par certains de nos partenaires conventionnels, de ce dernier tiers fait fi des accords passés. Un tel mépris de la parole donnée est irrecevable voire, irrespectueux pour la profession. En parallèle il faut obtenir, comme cela était prévu dans la méthodologie initiale, une revalorisation du taux de charge de notre spécialité. Celui-ci atteint pour 2006, dernière année connue, 50,8% de nos honoraires. Il est bon de rappeler là encore que le taux de charges pris en compte est toujours fixé à 49%. De la même manière le SYNMAAD sera très vigilant à l'obtention d'une valorisation du facteur de conversion monétaire qui n'a pas bougé depuis la mise en place de la CCAM, alors qu'il devait être revu tous les ans ! L'endoscopie digestive reste la principale source de revenus des hépato-gastroentérologues (environ 70%), mais occupe au final la moitié de leur temps de travail. Les données de la CCAM montrent une stabilité des actes diagnostiques d'endoscopie digestive et une augmentation des actes thérapeutiques et notamment l'exérèse endoscopique de lésion colique. En terme de volume l'endoscopie œsogastroduodénale et la coloscopie représentent 90% de nos actes et elles doivent être rémunérées à leur juste prix.

Le deuxième point sur lequel le SYNMAAD insistera est celui de la rémunération des astreintes. En effet, les Gastroentérologues travaillent pour la plupart dans des structures d'hospitalisation privée recevant des urgences 24H/24H et 7 J /7. IL est absolument anormal que nous ne soyons pas rémunérés pour ce travail effectif comme le sont actuellement nos confrères chirurgiens, ou anesthésistes, car nous sommes tout autant appelés que nos collègues en garde pour prendre en charge ces urgences que se soit à titre consultatif ou à titre d'endoscopie thérapeutique (hémorragie digestive, pathologie aigue, bilio-pancréatique...).

Par ailleurs la possibilité pour les hépato gastroentérologues ayant validé leurs acquis ou ayant une compétence ordinaire particulière de prescription des chimiothérapies reste un problème entier sur lequel nous serons extrêmement attentifs.

L'hépatogastroentérologie spécialité hautement médico-technique a besoin également d'une reconnaissance et d'une valorisation des consultations lourdes notamment dans la prise en charge des maladies chroniques inflammatoires de l'intestin et des hépatopathies chroniques.

De façon plus globale, le SYNMAAD s'inscrit totalement dans la démarche de l'U.ME.SPE quant à l'ouverture du secteur optionnel à l'ensemble des médecins spécialistes, le plus rapidement possible, et par ailleurs, à la reconnaissance de nos activités non soignantes, puisque, exercées en structure hospitalière privée, nous sommes de plus en plus occupés par des tâches administratives non rémunérées, (CME, CLIN accréditation des établissements, comité du médicament, STAFF, réunions d'UCPO), cette activité se fait soit en dehors de nos heures de travail, soit au détriment de celles-ci et le problème de sa rémunération devient aigu.

Soyez certains que nous ferons tout pour nous faire entendre au sein de l'U.ME.SPE, mais que la voix de votre Président portera d'autant plus que le nombre d'adhérents qu'il représente est important. Nous sommes en léger retrait par rapport à d'autres spécialités et il est important qu'en cette fin d'année vous fassiez un effort pour franchir la barre symbolique des 1 000 adhérents, barre que nous avons atteinte à l'époque de la mise en place de la CCAM. Nous comptons donc sur votre soutien, preuve de la légitimité de notre engagement politique.

Dr. Thierry HELBERT  
Président  
Décembre 2009